



Commune de Luçon – Compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 décembre 2020 par Monsieur Dominique BONNIN, Maire de Luçon, s'est réuni à l'Espace Plaisance, 6 chemin de la Motte des quatre Seigneurs, 85400 Luçon, en séance publique ordinaire.

Etaient Présents :

Monsieur BONNIN Dominique, Maire de Luçon,

Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Madame BERTRAND Olivia, Monsieur LESAGE Denis, Madame LE GOFF Stéphanie, Monsieur GRIMAUD Christian, Adjoints au Maire.

Madame Annie SORIN, Monsieur VRIGNAUD Francis, Monsieur CHARRIER Jean-Philippe, Monsieur VILMOT Francis, Monsieur PAUGAM Loïk, Monsieur BOITEL Jean-Marc, Madame LIBESSART Géraldine, Madame LORIOT-VETTORAZZO Anne, Madame DA COSTA Anabela, Madame PASTEAU Karine, Madame CHAUMONT Mary-Laure, Monsieur GOURIOU Julien, Madame GUILLOTON Julia, Monsieur BONNAUD Kevin, Monsieur PINET Jean-Luc, Monsieur BOUGET Arnaud, Monsieur LARRIEU Cyril, Madame GENTREAU Audrey, Conseillers municipaux.

Absents représentés :

Madame BERTRAND Olivia ayant donné pouvoir à M. GRIMAUD jusqu'à 19 h 30
Madame MACAUD Jennifer ayant donné pouvoir à M. BONNIN
Madame SAUSSEAU Martine ayant donné pouvoir à M. BOUGET

Absents excusés :

Nomination d'un secrétaire de séance :

M. Kevin BONNAUD est désigné comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité avec les modifications demandées par le groupe « Aimer vivre à Luçon ».

Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence en l'honneur de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing ancien Président de la République décédé le 2 décembre 2020.

D009.01 - Convention fixant la participation financière de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral dans le cadre du programme « Etre et Apprendre » pour soutenir les actions sportives éducatives en milieu scolaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
APPROUVE les termes de la convention du programme « Etre et Apprendre » pour l'année scolaire 2020/2021,
AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur François HEDUIN, Adjoint au Maire, à signer la convention de coopération entre la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et la Ville de Luçon, pour les interventions en milieu scolaire -Activités EPS.

D009.02 - Convention de partenariat avec l'Organisme de gestion des écoles catholiques de Luçon (O.G.E.C)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
APPROUVE la convention de partenariat avec l'O.G.E.C. pour l'année 2020/2021 pour la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée catholique de Luçon,
AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame PARPAILLON, Adjointe au maire, à signer la convention avec l'O.G.E.C.de l'école, sur la base de 787,00 € par enfant luçonnais,
ADOpte la participation globale pour les élèves de l'école de la Sainte Famille, pour un montant de 166 057,00 €, soit 787,00 € x 211 élèves,
DIT que les crédits seront inscrits dans le budget 2021,
AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les sommes suivant l'échéancier précisé dans la convention, à savoir :

- premier acompte de 50% avant le 1^{er} février 2021, soit 83 028,50 €
- deuxième acompte avant le 15 avril 2021 soit 41 514,25 €
- Le solde avant le 30 juin 2021, soit 41 514,25 €

D009.03 - Convention d'intervention avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie des Pays de La Loire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
APPROUVE les termes de la convention d'intervention entre la Commune et l'ANPAA pour le montant de 50 € TTC,
AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Fabienne PARPAILLON, Adjointe au Maire, à signer la convention d'intervention de l'ANPAA.

D009.04 - Budget principal - Vote du budget primitif - Exercice 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix Pour et 5 Abstentions,
APPROUVE le budget primitif équilibré,
Au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

ARRETE comme suit les montants à inscrire au budget primitif Budget Principal 2021 :

Section de fonctionnement

		Dépenses	Recettes
VOTE	Total de la section de fonctionnement	11 188 805,00	11 188 805,00

Section d'investissement

VOTE		Dépenses	Recettes
	Total de la section d'investissement	4 796 250,00	4 796 250,00

D009.05 - Budget annexe - Assainissement – Vote du Budget primitif – Exercice 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

APPROUVE le budget primitif équilibré,

Au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

ARRETE comme suit les montants à inscrire au Budget Primitif Assainissement 2021 :

Section de fonctionnement

		Dépenses	Recettes
VOTE	Total de la section d'exploitation	516 000,00	516 000,00

Section d'investissement

VOTE		Dépenses	Recettes
	Total de la section d'investissement	1 051 000,00	1 051 000,00

D009.06 - Budget annexe – Maison de santé pluri-professionnelle – n°221 – Vote du Budget Primitif – Exercice 2021

M. Denis LESAGE ne prenant pas part au vote,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

APPROUVE le budget primitif équilibré,

Au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement

ARRETE comme suit les montants à inscrire au budget primitif Maison de santé pluri-professionnelle 2021 :

Section de fonctionnement

		Dépenses	Recettes
VOTE	Total de la section de fonctionnement	142 950,00	142 950,00

Section d'investissement

VOTE		Dépenses	Recettes
	Total de la section d'investissement	85 000,00	85 000,00

D009.07 - Budget principal - Vote des taux - Exercice 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

FIXE les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière (bâti) 26,87 %
- Taxe foncière (non bâti) 68,59 %

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'état de notification des taux d'imposition de 2021 (1259 TH-TF).

D009.08 – Budget principal – Participation versée sur le budget Maison de Santé Pluri-Professionnelle

M. Denis LESAGE ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

ACCORDE une participation du budget principal vers le budget annexe Maison de santé Pluri-Professionnelle, n° 221 pour un montant de 12 200,00 € pour l'exercice 2020.

D009.09 - Acomptes de subventions 2021 aux associations

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

ATTRIBUE un acompte de subvention pour l'exercice **2021** aux associations suivantes :

- 22 000 € au Campus,
- 20 000 € au Luçon Football Club
- 10 000 € au Luçon Basket Club
- 2 000 € au Tennis Club Luçonnais
- 3 000 € au Véloce Club Luçonnais

ATTRIBUE un acompte de subvention pour l'exercice **2021** de 150 000,00 € au CCAS

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif **2021**.

D009.10 - Subvention pour la restauration de patrimoine

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

ACCORDE la subvention suivante :

Nom	Adresse	Montant
SARL CARRE Richelieu Mr MORELLET	3 Place des Acacias	1 991,93 €
TOTAL :		1 991,93 €

DIT que les crédits sont inscrits sur le compte 20422 du budget principal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame Géraldine LIBESSART, Conseillère municipale déléguée, à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

D009.11 - Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières – Exercice 2019

Le Conseil municipal,

CONSTATE le présent bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire :**ACQUISITIONS**

ANCIEN PROPRIÉTAIRE	DÉSIGNATION	SITUATION	PARCELLES	Superficie	DATE de l'ACTE	PRIX	DATE du MANDAT
Michelle ALASSOEUR Monique GENAIS Elisabeth GENAIS Marie-Dominique GENAIS	Terrain	Plaine du Sourdy	F 219	3 023 m ²	10/12/2018	3 250.00 € HT	24/01/2019
Consorts BILLE	Terrain	Plaine du Sourdy	F218 et F220	14 017 m ²	30/02/2018	1 063.85 € TTC	26/03/2019
Michelle ALASSOEUR Monique GENAIS Elisabeth GENAIS Marie-Dominique GENAIS	Terrain	Plaine du Sourdy	F 219	3 023 m ²	10/12/2018	476.00 € TTC	24/01/2019

CESSIONS

ACHETEUR	DESIGNATION	Situation	PARCELLES	Superficie	DATE de l'ACTE	PRIX	DATE du TITRE
∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅	∅

D009.12 – Reconduction du fonds de soutien

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

DECIDE la reconduction du dispositif dérogatoire pour une nouvelle période de trois ans pour le prêt suivant :

- ✓ Emprunt n° 87080034

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande de reconduction du dispositif dérogatoire pour cet emprunt.**D009.13 – Vente du logement de la Motte aux Dames (parcelle AS 610)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

APPROUVE la cession du logement situé sur la parcelle cadastrée section AS numéro 610, sise 79 chemin de la Motte aux Dames à Luçon et d'une superficie de 525 m², pour un montant de 125 000 € net vendeur au profit du docteur Christophe LEGALAIS, demeurant 5 sentier du Couvent - 17220 Saint-Rogatien, sous condition d'obtention par ce dernier du plan de financement auprès de sa banque,**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Yveline THIBAUD, Adjointe au Maire, à signer tous les documents et tous les actes liés à ce dossier.**D009.14 – Acquisition de l'ensemble immobilier DNL Richelieu parcelle cadastrée AP569 - Demande de subvention D.E.T.R.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel hors taxe suivant :

Charges		Produits		
	Totaux (HT)		Totaux (HT)	taux
Acquisition de la parcelle AP569	643 000,00 €	Financements externes		
		D.E.T.R	192 900,00 €	30%
		Conseil Départemental de Vendée	86 508,85 €	13%
		autofinancement	363 591,15 €	57%
TOTAUX	643 000,00 €	TOTAUX	643 000,00 €	100%

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.).

D009.15 - Convention avec ORANGE - Travaux d'enfouissement Rue des Carrières - Tranche 2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
ACCEPTE la participation communale de 5 440,00 € HT relative à la prise en charge des travaux d'enfouissement.

D009.16 - Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau – Exercice 2019

Le Conseil municipal,
PREND connaissance de :
la synthèse du rapport du Président sur le prix et la qualité du Service Public d'eau Potable établi par Vendée-Eau, Exercice 2019.

D009.17 – Adoption de la Charte d'usage des moyens Informatiques et de Télécommunications de la ville de Luçon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
ADOPTE la Charte d'usage des moyens Informatiques et de Télécommunications de la ville de Luçon.

D009.18 - Mise à jour du tableau des effectifs au 31 décembre 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
DECIDE d'arrêter le tableau des effectifs de la commune de Luçon au 31 décembre 2020.

D009.19 - Participation employeur à la protection sociale complémentaire santé au titre de la prévoyance (Maintien salaire)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,
DECIDE :

- de poursuivre la participation à compter du 1^{er} janvier 2021 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.
- de verser une participation mensuelle de 10 € brut à tout agent, proratisés en fonction du temps de travail, pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou M. Christian GRIMAUD, Adjoint au maire, à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

D009-20 - Lignes directrices de gestion Ressources Humaines

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des lignes directrices de gestion Ressources Humaines, jointes en annexe, telles qu'arrêtées par l'autorité territoriale.

D009.21 – Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

SOLLICITE l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée,

AUTORISE Monsieur le Maire ou M. Christian GRIMAUD, Adjoint au maire, à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon le projet annexé à la présente délibération,

PREVOIT les crédits correspondants au budget de la collectivité.

La séance est levée à 20 h 40

Pour extrait conforme
Dominique BONNIN
Maire de Luçon.
Publié et Affiché
Le 18 décembre 2020